

Publication du rapport annuel des E.A.U. sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2009-2010

UAE

Posté par: Karim

Publiée le : 12/5/2010 0:28:54

M. Anwar Mohammed Gargash, Président du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains, a souligné que les E.A.U. ont bien avancé dans le cadre de l'initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains.

M. Gargash s'exprimait lors de la conférence de presse tenue hier au Shang-rila Hotel au sujet de la publication du rapport annuel des E.A.U. sur la lutte contre la traite des êtres humains. « Alors que la campagne officielle menée par le gouvernement émirien contre la traite des personnes entre dans sa quatrième année, les résultats pour la période 2007-2009 indiquent que le pays a réalisé des progrès significatifs et rapides. Toutefois, les E.A.U. sont conscients en même temps des défis qu'il reste à relever. L'engagement que nous avons pris d'améliorer la détection et la condamnation des délits en matière de traite des êtres humains est plus ferme que jamais. »

Il a observé que les criminels professionnels qui se livrent à la traite des êtres humains exploitent toutes les failles qu'ils arrivent à trouver dans les dispositifs officiels de protection. « Nous devons rester vigilants et ne jamais baisser notre garde. » Au cours de l'année dernière, les E.A.U. ont augmenté la taille du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains et élargit son champ d'action en incluant parmi ses membres des procureurs, des responsables de l'application des lois, ainsi que des représentants d'associations pour la défense des droits de l'homme et de refuges accueillant les victimes. Les Émirats ont enregistré et condamné le premier cas en application de la clause relative aux « bandes organisées de malfaiteurs » de la loi fédérale no 51 ; ils ont officiellement inauguré à Abu Dhabi un nouveau refuge pour les victimes et ont ratifié le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment celle des femmes et des enfants.

« Conformément à notre engagement international, des ateliers et des sessions de formation ont été organisés à intervalles réguliers afin de porter à l'attention des responsables de l'application des lois les nouvelles méthodes de traite des personnes et la nécessité d'adapter leur réponse en conséquence. Nous avons également lancé un site Web qui servira à la fois de source officielle d'information et de forum d'échange entre le public et les agences chargées de l'application des lois », a déclaré M. Gargash.

Il a indiqué que ces efforts, et d'autres encore, ont été reconnus par le Conseil des droits de l'homme, basé à Genève, lors de l'adoption à l'unanimité du Rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel des E.A.U., en mars 2009.

Dans le cadre des efforts déployés par les E.A.U. pour s'attaquer de manière proactive aux délits de traite des êtres humains dans le pays, la prochaine série d'initiatives comprendra, entre autres : le lancement d'une campagne médiatique visant à mieux sensibiliser le public à la traite des êtres humains dans nos aéroports et dans nos ambassades à l'étranger ; l'examen des possibilités d'amendement de la loi fédérale no 51 afin de la rendre plus efficace et de l'aligner plus étroitement sur le Protocole de Palerme ; l'étude de la possibilité d'ouvrir davantage de refuges pour accueillir les victimes de la traite des êtres humains ; et l'élargissement de la coopération avec d'autres pays et

agences internationales dans le but d'obtenir des résultats plus positifs, tant au niveau local qu'à l'étranger.

Ce rapport vise à faciliter l'intégration des divers processus mis en œuvre dans le cadre de cette action : collaboration avec les agences chargées de l'application des lois, les organisations internationales et les centres de soutien aux victimes, collecte et analyse de données. Depuis 2006, la loi fédérale pluridisciplinaire no 51 fournit le cadre juridique pour la prise en charge des cas de traite des êtres humains. Depuis l'adoption de la législation, de plus en plus de personnes ont pris conscience de l'existence de la loi.